

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 6 février 2023

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 6 février 2023 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Richard Gauthier et les conseillers Jessica Lambert, Jonathan Fortier, Louis Fillion, Guillaume Brouillard, Debra Millington et Pierre Michaud.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et de son suivi;
4. Documents déposés et correspondance;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités ;
 - 7.2 Constitution du comité de suivi du plan d'action MADA ;
 - 7.3 Autorisation du versement des quotes-parts 2023 aux Loisirs de Saint-Aimé/Massueville et à la Bibliothèque ;

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 8.1 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 490-23 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17 ;
- 8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 491-23 concernant les limites de vitesse ;

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment ;

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 10.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées;
- 10.2 Achat et installation de panneaux de signalisation ;
- 10.3 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre - janvier 2023;

11. ADMINISTRATION

- 11.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2023 ;
- 11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 janvier 2023 ;
- 11.3 Inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au congrès de l'ADMQ, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 ;
- 11.4 Demande d'aide financière - Association de hockey mineur des Villages;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



11.5 Offre de service pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie, pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs pour la saison 2023;
11.6 Demande d'appui de la Municipalité de la Présentation – Bâtiments patrimoniaux;

12. Période de questions;
13. Affaires nouvelles;
14. Questions diverses;
15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2023-02-017 2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par madame la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2023-02-018 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 et de son suivi (c.c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 9 janvier 2023, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 9 janvier 2023 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Finance Québec : Remboursements de Fonds Chantier Canada aux montants de 395 \$ et 41 057 \$.

CORRESPONDANCE

1. MRC de Pierre-De Saurel : Copie du projet de règlement 365-23 modifiant le règlement 306-19 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC.
2. Tourisme région Sorel-Tracy : Invitation à faire partie de la campagne promotionnelle 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'attention de l'assistance.

6. Rapport du maire

Bonjour chers citoyens et chères citoyennes,

Le retour des vacances a été parsemé de journées froides et nous ne pouvons passer sous silence les changements climatiques. À Massueville, nous prenons nos décisions en fonction d'avoir le moins d'impact possible sur la planète. Dans ce sens, l'aménagement du sentier dans le petit boisé d'environ 600 arbres plantés en 2021 devrait se terminer ce printemps, afin d'utiliser la dernière portion du financement qui nous avait été accordé. Dans quelques années, nous pourrions en profiter et un nouveau poumon pour la planète fleurira chez nous. Avec l'implantation de ce sentier, nous sommes une des municipalités de la MRC à avoir un couvert végétal aussi élevé et nous pouvons en être fiers.

Votre conseil revoit présentement certains règlements municipaux et quelques-uns sont appelés à être modifiés, comme vous le verrez déjà ce soir.

Je dois dire que je suis très fier du projet pilote en partenariat avec la Maison des Jeunes de Sorel-Tracy. Ainsi, le local au sous-sol de l'école est ouvert trois jours par semaine pour les jeunes de 11 à 17 ans ainsi que pour les patineurs. Les jeunes qui fréquentent le local sont très enthousiastes et mettront différents projets en œuvre sous la supervision de l'intervenant jeunesse, Junior Boucher.

Plus personnellement, mon agenda est déjà pas mal rempli pour les mois à venir, mais je trouve important d'être le plus présent possible sur le terrain, et pas seulement chez nous à Massueville. Je me fais un devoir de vous représenter sur tout le territoire de la MRC, car c'est en travaillant ENSEMBLE que nous allons plus loin, plus vite et plus efficacement. Je développe ainsi mon réseau, petit à petit, afin d'avoir le plus d'outils possible quand vient le temps de prendre des décisions importantes pour vous.

Non, ce n'est pas de tout repos le travail d'un maire, mais sachez que je m'y plais énormément et que je travaille sans relâche pour nous tous.

Sur ce, je vous souhaite un beau mois de l'amour tout en douceur avec vos proches.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Richard Gauthier".

Richard Gauthier,
Maire

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résumant les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de janvier 2023.



Rés. 2023-02-019 7.2 Constitution du comité de suivi du plan d'action MADA

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER et de mettre en place un comité de suivi du Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) dont le mandat sera d'assurer le suivi des actions et le soutien de la municipalité dans leur mise en œuvre. Les membres du comité seront madame Claire Montplaisir, madame Carole Guévin, monsieur Ghislain Villeneuve en tant que citoyens ainsi que monsieur Pierre Michaud, conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2023-02-020 7.3 Autorisation du versement des quotes-parts 2023 aux Loisirs de Saint-Aimé/Massueville et à la Bibliothèque

Sur proposition de monsieur le conseiller Jonathan Fortier;
Appuyée par madame la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le versement de la quote-part municipale de 16 700 \$ aux Loisirs de Saint-Aimé et de Massueville et le versement de la quote-part municipale de 2 000 \$ à la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.

Afin de donner application à cette résolution, un montant de 16 700 \$ est disponible au poste budgétaire « Aide financière – Loisirs » (02-701-50-970-01) et un montant de 2 000 \$ au poste budgétaire « Aide financière – Bibliothèque » (02-702-30-970-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rég. 2023-02-021 8.1 Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 490-23 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17

Monsieur le conseiller Guillaume Brouillard donne avis le projet de règlement modifiant le règlement numéro 490-23 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17 est adopté séance tenante.

Les membres du conseil prennent connaissance du premier projet de règlement 490-23 modifiant le règlement de zonage 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17.

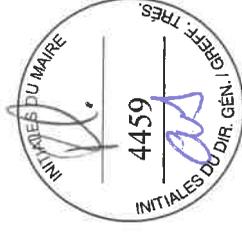
EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTÉ le premier projet de règlement 490-23 modifiant le règlement de zonage 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17 à la séance du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 6 février, sous le numéro de résolution 2023-02-021.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023





Andrée Gagné,
Directrice générale et greffière-trésorière



Richard Gauthier,
Maire

8.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 491-23 concernant les limites de vitesse

Madame la conseillère Debra Millington donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 491-23 concernant les limites de vitesse sera adopté à une séance ultérieure, et par la même occasion elle présente le projet de ce règlement séance tenante.

9 SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment (c. c. 16.2.6)

Le rapport du mois de janvier 2023 est déposé au conseil.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

10.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

À titre informatif, la directrice résume les différents développements survenus au cours du mois de janvier 2023.

Rés. 2023-02-022

10.2 Achat et installation de panneaux de signalisation

Sur proposition de madame la conseillère Debra Millington;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACHETER des panneaux de signalisation interdisant le stationnement des camions lourds dans certaines rues de la municipalité, pour la somme d'environ 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, le montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Panneaux de circulation et de signalisation* » (02-355-00-649-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10.3 Dépôt du compte rendu de la réunion de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre (R.A.R.C.) (c.c. 14.2.1/01)

Le compte rendu de la séance de la R.A.R.C., qui s'est tenue le 19 janvier 2023, est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023**



11. ADMINISTRATION

11.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de janvier 2023 (c.c. | liste)

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jonathan Fortier;
Appuyée par madame la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois de janvier 2023 et totalisant 90 063,38 \$.

NO CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
C230001	Arrosage Cloutier (dénormement 2022-2023).....	1 793.60
C230002	ADMO (cotisation annuelle et formation)	1 121.10
C230003	CEGEP de Sorel-Tracy (contribution de base)	75.00
C230004	Desjardins Sécurité financière (assurances collectives - janvier 2023).....	722.39
C230005	Fonds de l'information du territoire (frais de mutation janv. 2023)	15.00
C230006	Fourniture de bureau Denis (papier, estampe, cartouche d'encre, sours).....	1 380.86
C230007	PARC (1/3 d'eau et quote-part 2023).....	36 493.90
C230008	RIP1 (quote-part - janvier 2023)	6 245.87
C230009	Coopérative informatique CIM (soutien technique 2023).....	4 369.05
C2300010	Eurofins Environex (analyses - janvier 2023)	1 224.48
C2300011	Dépanneur Bardier (eau et dégivreur)	11.15
C2300012	Azinnut diffusion (aide financière pour Aventure-T)	190.00
C2300013	SPA Drummondville (Service d'animaux - janvier à juin 2023)	1010.70
C2300014	Municipalité de Saint-David (service d'inspection - juil. à déc. 2022).....	10 502.76
C2300015	Paulhus Manon (entretien ménager - décembre 2022).....	195.46
C2300016	École secondaire Bernard-Gariépy (aide financière).....	50.00
C2300017	Catherine Tétrault ing. (Surveillance - rue Royale déc. 2022)	2 677.48
C2300018	Québec Municipal (adhésion 2023).....	212.70
C2300019	Coop de service Internet (WiFi au parc)	1 649.61
C2300020	ADN Communication (frais mensuels pour les alertes - janv. 2023)	36.68
C2300021	FQM Assurance inc. (assurances annuelles)	17 547.91
C2300022	Énergie Sonic (propane garage)	177.89
C2300023	RIP1 (frais d'entretien première ligne)	432.90
L230001	Hydro-Québec (éclairage public décembre 2022)	254.97
L230002	Fond de solidarité FTQ (remises de décembre 2022).....	510.00
L230003	Télébec (ligne d'urgence et télécopieur - bureau)	135.35
L230004	Télébec (ligne d'urgence - usine d'épuration)	105.56
L230005	Crédit-Bail Québec (location du photocopieur)	407.01
L230006	Kubota (location tracteur janvier 2023)	428.04
L230007	COOPTEL (service téléphonique - janvier 2023).....	85.96

Total : 90 063,38 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

11.2 Dépôt des activités financières au 31 janvier 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières au 31 janvier 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



Rés. 2023-02-024

11.3 Inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au congrès de l'ADMQ, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Guillaume Brouillard;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Andrée Gagné à assister au congrès annuel de l'ADMQ, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 au Centre des congrès de Québec.

Il est entendu que les frais engagés qui ne sont pas couverts par l'inscription au congrès annuel seront acquittés sur présentation des pièces justificatives.

Afin de donner application à cette résolution, les montants sont disponibles au poste budgétaire « *Frais de déplacement et représentation* » (02-110-00-346-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2023-02-025

11.4 Demande d'aide financière – Association de hockey mineur des Villages (c.c.1114250)

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par monsieur le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à l'Association de hockey mineur des Villages.

Le montant de 50 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2023-02-026

11.5 Offre de service pour l'aménagement complet des plates-bandes à la mairie pour la confection des jardinières et des bacs à fleurs pour la saison 2023 (c.c. 1403-151 & payables)

Les membres du conseil prennent connaissance de la soumission de Villiard Serres & Jardins concernant l'entretien complet des plates-bandes à l'édifice municipal, des jardinières et des bacs à fleurs.

EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Debra Millington;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de Villiard Serres & Jardins pour faire l'entretien des plates-bandes de l'édifice municipal, au coût de 528,75 \$ plus les taxes applicables, et des jardinières et des bacs à fleurs au coût de 2 532,50 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 528,75 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation – Bâtiment* » (02-130-00-522-00) et un montant de 2 532,50 \$ plus les taxes applicables sera prévu au poste budgétaire « *Entretien et réparation – Bâtiment* » section Voirie (02-320-00-522-00).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



Rés. 2023-02-027

11.6 Demande d'appui de la Municipalité de la Présentation – Bâtiments patrimoniaux

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Considérant la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

Considérant la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

EN CONCLUSION,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;

Appuyée par madame la conseillère Jessica Lambert;

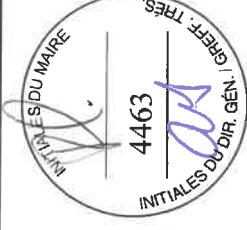
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'appartenance du bâtiment à un inventaire, son statut, son zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministre de la Culture et des Communications, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAD, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal, et Jean-François Nadeau, journaliste au *Devoir*.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 février 2023



12. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'attention de l'assistance.

13. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

14. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

15. Clôture de la séance

Sur proposition de madame la conseillère Debra Millington;
Appuyée par monsieur le conseiller Jonathan Fortier;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h20.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Andrée Gagné,
Directrice générale et greffière-trésorière

Richard Gauthier,
Maire

